

naître les desseins des loges au sujet du Canada français et catholique. Le conflit scolaire, créé au Manitoba par le gouvernement Greenway, en était encore à sa première phase. C'était le premier coup d'audace de l'ennemi, mais on avouera que c'était un coup de maître que de spolier, pour commencer, une minorité catholique de ses droits, en dépit de la loi, en dépit de la constitution, en dépit de conventions ayant force de traités, en dépit de toutes les garanties apportées par des hommes d'Etat de haute valeur à l'appui de droits sans la reconnaissance desquels la confédération elle-même n'eût jamais existé. On eût pu croire que la fibre nationale, si sensible lorsqu'il s'était agi de pendre un fou, allait éclater d'indignation, au spectacle de cette iniquité sans nom, commise au détriment de compatriotes et de coreligionnaires. Il n'en fut rien. Il y eut une unanimité dans la revendication des droits supprimés d'une façon aussi outrageante; mais, tandis que, chez les uns, ces protestations étaient sincères et puisaient leur source dans les sentiments les plus légitimes, chez d'autres, elles n'avaient d'autre valeur—la suite le prouva assez clairement—que celle d'un moyen d'exploitation. De sorte que ce qui devait être pour nous une cause d'union, de cette union qui, en tant de circonstances graves, avait fait notre force et nous avait sauvés, devint, au contraire, une cause plus effective que jamais de désunion, et de désunion au sujet d'une question capitale, d'une question de principes, d'une question à la fois nationale et religieuse. Était-ce ce qu'avaient fait prévoir les rapports des émissaires maçonniques?

Plus tard éclatait le scandale Guyhot. Quelle mine ce fut pour les coryphées des sectes! Aussi en firent-ils l'occasion d'une orgie d'outrages contre LE prêtre, et, par action réflexe, contre son caractère, contre son ministère, contre les sacrements, et, en particulier, contre le sacrement de pénitence, contre le confessionnal. Il est difficile de calculer les effets de l'exploitation qu'on a faite de cette iniquité d'un ministre de Dieu, proclamée, grossie, enflée, propagée par les cent mille échos de la tribune journalistique. S'il est certain que de terribles leçons de responsabilité se dégagent pour l'évêque et le prêtre de pareilles misères mises à nu, l'un pour le devoir de surveillance constante et active qu'il doit exercer, l'autre pour la nécessité qui lui incombe de se combattre sans cesse pour pouvoir toujours offrir à Dieu, avec la Victime eucharistique, un cœur pur, dégagé de toute affection illégitime, quelle n'est pas, d'autre part, la responsabilité de l'Église qui, au lieu de rendre au prêtre tombé le service que les enfants fidèles de Noé rendirent à leur père en couvrant